

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 13/12/2005 portant création de la spécialité Animation sociale du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/02/2014,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 14 0072	Monsieur BAILO François 12/06/1966 VILLENEUVE SUR LOT 47
BP 033 14 0073	Madame BAUDUCEL Véronique 23/10/1963 BOIS COLOMBE 92
BP 033 14 0074	Madame BERICHON Catherine 19/02/1970 MADAGASCAR 99
BP 033 14 0075	Madame BOSSARD Bérengère 25/02/1965 AUREILHAN 65
BP 033 14 0076	Madame BOUYER Patricia 29/04/1971 BLAYE 33
BP 033 14 0077	Madame CABANES Anne 30/03/1966 PERPIGNAN 66
BP 033 14 0078	Madame CHARRADE Frederique 09/11/1972 AURILLAC 15
BP 033 14 0079	Madame CORNU Myriam 17/05/1968 DAX 40
BP 033 14 0080	Madame COUET Emilie 17/11/1974 CHATEAUROUX 36



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

BP 033 14 0081 Monsieur DECOCK Cedric
17/12/1980 MIGENNES 89

BP 033 14 0082 Madame DUFOSSE-FABRE Sandrine
26/01/1972 LYON 3ÈME 69

BP 033 14 0083 Madame DUVAL Christine
24/03/1958 YAOUDE 99

BP 033 14 0084 Madame FOUCHER Manuella
11/12/1976 SAINT PIERRE ET MIQUELON 975

BP 033 14 0085 Monsieur HECK Philippe
28/01/1962 PONTOISE 95

BP 033 14 0086 Madame PASIAN Sindie
19/11/1980 AGEN 47

BP 033 14 0087 Madame PEYRAS Sandrine
26/02/1970 LOURDES 65

BP 033 14 0088 Madame SEDZE Evelyne
21/02/1962 PAU 64

BP 033 14 0089 Madame SERRALBO Elisabeth
08/07/1968 PAU 64

BP 033 14 0090 Madame VINCENT Alexia
11/03/1969 BOURG EN BRESSE 1

BP 033 14 0091 Madame VINCON Nathalie
04/09/1984 AGEN 47

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 07/02 /2014

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine
L'Inspecteur


Nicolas MARTY

Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère de l'égalité des territoires et du logement
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,
Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu l'arrêté du 13/12/2005 portant création de la spécialité Animation sociale du BPJEPS,
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 07/02/2014,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 14 0055	Madame VALPREMIT Marie-Odile 24/08/1968 JOIGNY (89)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES
Le 07/02/2014

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale d'Aquitaine
L'Inspecteur,


Nicolas MARTY